

Mardi, 22 Juin, 1869.

Les Membres présents sont :

L'honorable *Joseph Edouard Cauchon*, Président.

Les honorables Messieurs

<i>Allan,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Duchesnay, A. J.</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Bill,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Sanborn,</i>
<i>Curnham,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Malhiot,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Hazen,</i>	<i>Mitchell,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Kenny,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Dever,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Rutchie,</i>	<i>Wilmot.</i>

PRIÈRES :

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : “ Acte pour amender l'acte 31 Vict., chap. trente-trois, et pour établir d'autres dispositions “ au sujet des salaires et des allocations pour les frais de voyage des juges” auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Kenny*, il a été

Ordonné, que la quarante-deuxième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport à ce bill, et que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : “ Acte “ pour octroyer certaines sommes d'argent requises pour payer certaines dépenses du service public, pour les années financières expirant le trente juin mil huit cent soixante et neuf et le trente juin mil huit cent soixante et dix, respectivement, et pour d'autres fins “ relatives au service public” auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Kenny*, il a été

Ordonné, que la quarante-deuxième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport à ce bill, et que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.